



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

DEMANDE D'UTILISATION D'UNE SALLE MUNICIPALE

Nom de l'Association / Syndic :

Nom du Responsable : Portable :

Adresse :

Tél. : Email :

Date souhaitée :

Utilisation de : h à h

Motif de la demande :

Nombre de personnes (1) :

- Salle des Fêtes – 120 personnes au maximum
13 Place Pierre Sépard, 78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE

Tarification :

Réunions d'associations Saint-Cyriennes : **Gratuit**

Réunions, assemblées syndics : du lundi midi au jeudi soir : **204,50 €** (Tarif commune)

408,90 € (Tarif hors commune)

(À l'ordre du Trésor Public et à adresser au 16 rue Gabriel Péri 78210 Saint-Cyr-l'École)

RAPPEL : IL EST INTERDIT DE FUMER DANS CETTE SALLE

Prière de bien vouloir remettre les chaises par 5. Vérifier et fermer toutes les portes. Merci.

Attendre le retour de la demande signée pour envoyer les convocations de réunion.

Fait à :, le : Signature

Décision Municipale

- Votre demande est : Accordée
 Refusée

Remarques :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
A la Jeunesse, Sport et Vie Associative

Guy HEMET

ATTENTION : - Les clés sont mises à disposition aux heures d'ouverture du **Service Jeunesse, Sport et Vie Associative (16 rue Gabriel Péri, 78210 Saint-Cyr-l'École)**.

- La demande doit parvenir au Service Jeunesse-Sport-Vie Associative au minimum **1 mois avant la date** souhaitée et 3 mois au plus.

(1) *Obligatoire pour le respect des règles de sécurité.*